L'ABC du Santo Daime[1]

« DE L'AYAHUSCA AU SANTO DAIME »

Claude Bauchet

« Examinar a consciênca

È a primeira lição… »

« Examiner la conscience

Est la première leçon… »

Madrinha Rita

Préface à l'édition française

C'est au environ de 1930 que Raimundo Irineu Serra (appelé *Mestre* Irineu) fonda une lignée spirituelle dont le rituel s'organise autour de l'Ayahuasca comme sacrement et qu'il rebaptisa « Santo Daime » (que l'on peut traduire en français par le « Saint Don ») dans le cadre de la tradition chrétienne, en syncrétisme avec le chamanisme et les valeurs spirituelles du métissage brésilien (amérindien, africain, oriental).

Il existe déjà quelques livres en français sur l'Ayahuasca, mais à part les articles de Patrick Deshayes[2] il n'y a à ma connaissance aucun livre sur le Santo Daime.

Ce petit livre de Maria Betânia Barbosa Albuquerque : « ABC du Santo Daime », traduit du Portugais et renommé pour l'édition Française « De l'Ayahuasca au Santo Daime » vient donc au bon moment pour nous donner les clés de l'abécédaire du Santo Daime, de façon simple et pédagogique.

---

[1] BAUCHET, C. 2016. O ABC do Santo Daime. In: ALBURQUERQUE, B. *De l'Ayahuasca au Santo Daime.* París: Conjonction.

[2] Patrick Dehayes est chercheur au sein de l'Équipe de Recherche en Ethnologie Amérindienne - CNRS. Voir par exemple son article paru dans la revue Socio-Anthropologie N° 17 -18 du 1er semestre 2006 intitulé : « ***Les trois Monde du Santo Daime*** ».

Expliquer en profondeur l'expérience du Santo Daime est impossible tant elle est unique pour qui la tente. On peut expliquer comme ce livre le fait, son histoire, sa doctrine, son rituel religieux, sa réalité sociale et culturelle, passée et actuelle, mais pas sa compréhension profonde, sauf à en faire soi-même l'expérience.

Je découvris l'Ayahuasca de façon chamanique en 1996 lors d'un court voyage au Pérou et j'en revins bouleversé. Un an après mon retour j'appris l'existence d'un petit groupe de personnes dans le sud de la France qui utilisaient l'Ayahuasca comme sacrement dans le cadre du rituel religieux du Santo Daime. En vérité j'étais plus attiré par l'expérience psychédélique de l'Ayahuasca que par l'expérience religieuse. Je ne fus pas déçu car je recevais la confirmation que : « Quand l'élève est prêt, le Maître arrive ».

Beaucoup parle « sur » l'Ayahuasca de façon intellectuelle, mais pour connaitre le goût du lait il faut le boire, sinon on en reste à des présupposés sans intérêt !

J'ai donc pratiqué de nombreux rituels avec mes nouveaux amis du sud de la France et à chaque fois j'en ressortais convaincu de détenir là une clé biochimique essentielle pour accéder à l'auto-connaissance dont j'étais en quête depuis longtemps. Je me débattais en effet dans un mal être profond, de psychanalyse en psychothérapie, en recherche des pathologies qui me rongeaient de l'intérieur et ruinaient mon extérieur.

Pour continuer ce chemin, que je pressentais comme très sérieux pour moi, je décidai d'aller voir sur place, à la source même... Je parcourus le Brésil et visitai les principales églises du Santo Daime des grandes métropoles : Belo Horizonte, Rio de Janeiro, Brasilia, Manaus, Belem, Rio Branco, avant de me rendre au village de Mapiá, situé à un jour de pirogue de Boca do Acre (petite ville en lisière de la forêt amazonienne) en empruntant le *rio* Purus et *l'igarapé* Mapiá (le fleuve Purus et la rivière Mapiá). Là vivent environ cent cinquante familles fédérées autour de l'église matrice du Santo Daime, en plein cœur de la forêt amazonienne. Il me faudrait plus que l'espace de cette préface pour décrire l'expérience de ce voyage dans les profondeurs de la forêt magique.

Je suis rentré en France convaincu de l'authenticité de cette voie spirituelle, de cette religion cent pour cent Brésilienne, issue d'une tradition qui s'enracine dans l'histoire d'un peuple et dans celle de la pratique millénaire de l'ingestion de l'Ayahuasca à des fins religieuses et de guérison, par de nombreuses tribus de l'Amazonie.

Avec les mots de la philosophie de notre culture occidentale, je dirais que le Santo Daime est une école spirituelle où le chercheur peut accéder à une métaphysique de l'être pour sortir de la caverne platonicienne.

Il n'existe pas de chaman, pas de gourou, uniquement notre conscience qui s'élargit dans « l'ivresse divine » pour nous permettre de « Voir » et pratiquer l'ascèse dans notre quotidien.

En France, depuis le 20 avril 2005, les principales composantes de notre boisson sacrée sont classées sur la liste n° 1 des stupéfiants, ce qui nous interdit de pratiquer notre religion, car notre sacrement est inséparable de notre rituel. Nous sommes donc devant un cas manifeste de violation de la liberté religieuse et de la différence culturelle, pourtant garantie par la charte des Droits de l'Homme.

Un bref historique pour rappeler les faits :

Novembre 1999, arrestation de six pratiquants du Santo Daime en France, dont la moitié resta en prison durant trois semaines, sur les accusations de : « usage et trafic international de stupéfiants *(la DMT contenue dans l'Ayahuasca et qui est prohibée par les conventions internationales),* organisation de malfaiteurs, escroquerie en bande organisée, sur fond sectaire ».

Le 15 janvier 2004, le Tribunal Correctionnel de Paris prononce des condamnations de prison avec sursis contre les six accusés. Un appel de ce jugement est interjeté auprès du Tribunal d'Appel de la Cour de Paris et le 13 janvier 2005, celui-ci reconnait que :

1) L'Ayahuasca/Santo Daime n'est pas prohibée en France

2) Qu'il n'y a pas d'utilisation de la DMT *(diméthyltryptamine)* telle qu'elle est classée comme stupéfiant par les conventions nationales et internationales et prononce l'acquittement des six accusés.

Trois mois après cette décision de justice, le 20 avril 2005, le Ministère de la Santé publia un arrêté pour inscrire sur la liste n°1 des stupéfiants toutes les composantes de l'Ayahuasca/Santo Daime sans jamais prononcer son nom, comme pour mieux cacher cette prohibition, qui trahit l'aspect culturel et religieux de l'Ayahuasca.

Nous avons saisi le Conseil d'État le 4 juillet 2005 pour demander l'abrogation de ce classement. Cependant la demande fut rejetée lors de sa séance du 3 décembre 2007, ce qui mit un terme à tous nos recours juridiques en France.

Le 25 novembre 2011, sur le conseil du chef du Bureau Central des Cultes au Ministère de l'Intérieur, nous avons écrit une lettre au Ministre de la Santé pour demander l'ouverture d'un dialogue afin d'obtenir une dérogation pour utiliser, en France, l'Ayahuasca/Santo Daime dans le cadre de notre rituel religieux, tout en respectant la loi et les impératifs de la Santé Publique.

Le 25 janvier 2012 arriva le refus du Ministre de la Santé (M. Xavier Bertrand) qui indique : « La liberté de culte que vous revendiquez ne peut s'exercer au dépend de la santé publique, compte tenue de la dangerosité liée à la consommation de ces plantes et substances. »

L'alcool et le tabac font en France plus de 128.000 morts par an, alors qu'il n'existe aucun cas de décès dû à l'ingestion de l'Ayahuasca (consommée de façon ritualisée) et ceci dans le monde entier, chacun jugera !

Il est à noter qu'à aucun moment le Ministère de la Santé n'a tenté de nous contacter pour nous demander notre avis de citoyen, concerné par la prohibition envisagée. Il ne pouvait pas non plus ignorer notre existence car nous étions là bien avant l'arrêté de classement... Existe-t-il un meilleur exemple d'arbitraire ?

Le 26 juillet 2012, nous avons adressé une lettre au Ministre de l'Intérieur, M. Manuel Valls, pour demander à nouveau l'ouverture d'un dialogue afin d'étudier ensemble une procédure de dérogation pour utiliser l'Ayahuasca/Santo Daime dans notre cadre religieux… Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à ce jour (janvier 2016) !

Il est à ce propos intéressant de signaler que Giovanna Valls, la propre sœur de Manuel Valls devenu depuis Premier Ministre, a récemment témoigné dans un livre publié en catalan de la guérison de son addiction aux drogues (héroïne, cocaïne, etc.) grâce à un traitement avec l'Ayahuasca. Le Premier Ministre aurait été très ému à la lecture de ce livre. Cf. *Aferrada a la vida*, Giovanna Valls Galfetti, LA MAGRANA, 2014.
En novembre 2012 quatre pratiquants du Sud de la France ont été jugés pour avoir reçu de l'Ayahuasca/Santo Daime (derrière le facteur il y avait la police). Nos quatre amis, qui ont défendu la liberté religieuse, ont été condamnés chacun à 150 € d'amende, avec sursis plus une amende douanière de 1575 € à la charge, uniquement, du destinataire du colis d'Ayahuasca. Ces condamnations, malgré une apparente clémence, sont inacceptables car, contrairement à ce qui est indiqué dans le jugement, *(« …..Il ne peut davantage être considéré que cet arrêté (l'arrêté de prohibition du ministère de la santé) constitue une interdiction de pratiquer leur religion ou constituerait une atteinte disproportionnée à cette pratique. La religion pratiquée du Daime ne saurait en effet se résumer au recours à l'Ayahuasca….. »).*

Notre rituel religieux, comme je l'ai déjà indiqué, est inséparable de notre sacrement ! Il y a donc bien atteinte à la liberté religieuse, malgré ce que ce jugement affirme !

Cette prohibition est injuste, totalement arbitraire et nous demandons la révision de cet arrêté de classement pour qu'il devienne compatible avec notre pratique religieuse du Santo Daime.

Si cette boisson sacrée est utilisée dans le cadre de notre rituel religieux et le strict respect des règles qui l'accompagnent, elle ne comporte aucun risque.
Cet arrêté est le fruit d'une décision d'obscure politique, dans un étonnant consensus national droite-gauche. Certainement pas une préoccupation de santé publique… Que l'on nous montre les études scientifiques sérieuses réalisées pour ce classement, ainsi que la concertation avec les utilisateurs de ces plantes que nous sommes ?

Le droit religieux est un des droits fondamentaux de la charte des Droits de l'Homme et ce droit est supérieur à toutes les lois qui pourraient y porter atteinte. Je le dis en toute humilité, seulement sous l'égide de cette charte et donc de la liberté religieuse. À l'heure de la mondialisation, ce prohibitionnisme est rétrograde, rempli de peurs irrationnelles et arrogant. Peut-être devrons-nous attendre que l'ignorance se dissipe d'elle-même ? En tout cas nous restons vigilants pour accompagner le processus de légalisation, car « on ne peut cacher la lumière sous le boisseau » (Évangile de Saint Mattieu).

Je souhaite rendre ici un hommage rempli de reconnaissance, de tendresse et de respect au *Padrinho* Sebastião, ce Sage de la forêt amazonienne qui transmit au monde entier la Sainte Lumière contenue, comme une graine à cultiver, au cœur même de notre Sacrement, ainsi qu'à toute sa famille, particulièrement à *Madrinha* Rita son épouse et à *Padrinho* Alfredo, son fils et successeur qui continue, à travers l'œuvre de son père, à apporter au monde un message de paix, d'amour, de vérité, de justice, d'humilité et de louanges à la nature.

Viva o Santo Daime !

« Harmonia, Amor, Verdade e Justiça »

Claude Bauchet

(Paris, mars 2016)